

Convention TER  
entre le Conseil  
Régional Pays  
de la Loire et  
SNCF Mobilités

## TOUT SAVOIR SUR vos TER DE DEMAIN

### Une nouvelle convention TER à partir du 1er janvier 2017

- Partagez vous les propositions CGT?
- Un service public SNCF proche de la population
- Participez aux rendez-vous débats.



Le Conseil Régional des Pays de la Loire est l'Autorité Organisatrice des Transports de voyageurs régionaux (AOT).

Depuis 2002, il finance ce service et il a passé deux conventions successives (2002-2007 et 2008-2016) avec la SNCF pour le réaliser.

La fréquentation des trains régionaux a explosé avec le doublement du nombre des voyages en 14 ans. (7 millions en 2002, 14 millions en 2015).

La fiabilité et la sécurité de ce moyen de transport doivent encore évoluer, y compris en termes de régularité et d'accès pour tous.

La CGT fait des propositions, même si les organisations syndicales ne participent pas aux **négociations actuellement en cours** entre le Conseil Régional et la SNCF.

**Ces propositions ont pour finalité de rendre aux usagers un Service Public de qualité:**

- Pour une durée de 10 ans, pour une garantie de stabilité;
- Avec des cheminots qualifiés, regroupés sous un Statut SNCF,
- Financée par l'Etat, le Conseil Régional et les entreprises qui sont bénéficiaires des déplacements,
- Assurant un maillage total de la région au niveau des dessertes quotidiennes.

### PARTAGEZ VOUS CES ELEMENTS DE PROPOSITIONS ?

***Vous voulez un arrêt de train près de chez vous?***

**Propositions CGT :** une gare, c'est un guichet de vente de billets ouvert du premier au dernier train, des agents SNCF qui assurent le départ des trains, renseignement, etc.

***Voulez-vous être transportés dans de bonnes conditions de sécurité et sûreté?***

**Propositions CGT :** Chaque train, doit être systématiquement assuré au minimum par un conducteur et un contrôleur correctement formés.



### **La qualité et l'offre de transport peuvent-elles être réduites par manque de moyens?**

Non, les trains doivent circuler en bon état chaque jour, dans des horaires adaptés aux besoins des usagers.

**Proposition CGT :** Le centre de maintenance du matériel de Nantes doit être complété par un deuxième centre au Mans. La baisse des effectifs doit être stoppée (- 20% en 10 ans). Au contraire, il est nécessaire d'investir dans des moyens humains supplémentaires afin d'améliorer l'offre existante et la développer.

### **Est-il normal qu'il puisse manquer un boulon, une éclisse sur les voies? Une signalisation peut-elle défaillir ?**

Non! Quelle que soit la ligne, les voies et la signalisation doivent être entretenues quotidiennement par du personnel qualifié, sous la responsabilité de l'Etat et du gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau).

**Proposition CGT :** Se doter des effectifs internes suffisants pour assurer toute la charge de travail et stopper le recours abusif à la sous-traitance qui est la principale source d'insécurité ferroviaire.

## **Rapprochez vous de la CGT pour débattre de vos besoins en matière de transport public ferroviaire et des propositions qu'elle formule**

Ses propositions s'inscrivent dans un objectif d'amélioration de la desserte des territoires urbains et ruraux. Elles sont basées sur la complémentarité entre les modes de transports (routiers et ferroviaires) et répondent à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs.

## **Un service public SNCF proche de la population**

**Un service public** pour se rendre sur son lieu de travail ou sur les lieux d'études.

**Un service public** pour se déplacer dans le cadre des loisirs.

**Un service public** accessible à tous, à un tarif acceptable.

**Un service public** quotidien avec des contraintes pour les cheminots, mais régit par un statut moderne avec un haut niveau de réglementation du personnel.

**Un service public** adapté aux évolutions du 21ème siècle et doté de tous les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses missions; des moyens issus des richesses créées et collectées par l'Etat et les collectivités territoriales.

**Un service public** connecté aux nouvelles technologies de la communication et de l'information

**Un service public démocratique.**

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) permet au Conseil Régional, autorité organisatrice du transport régional de voyageurs, de faire fonctionner les **comités de lignes et le comité des**

**partenaires du transport public de voyageurs dans lesquels usagers, cheminots et élus débattent ENSEMBLE.**

La CGT est favorable à la poursuite de ces actes de démocratie en place



sur la région depuis 2002 **pour débattre et défendre des propositions innovantes!**

**Des rendez-vous de débats seront organisés par la CGT dans toute la région dans les prochaines semaines**

Restez à l'écoute, puis venez donner votre point de vue, en croisant votre vécu avec les représentants du Conseil Régional et les dirigeants régionaux de la SNCF qui ne manqueront pas de participer à ces initiatives.

**Vous voulez réagir? Ecrivez à la CGT à l'adresse suivante:**

[cgtconventionter2017@gmail.com](mailto:cgtconventionter2017@gmail.com)